



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 018**

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} février 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ZAC DES OVIS » 2024

- Vu les articles L 2312-1 et suivants, L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 2312-1 et suivants, L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 22-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu la délibération n° 23-014 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°23-203 relative à la présentation du Rapport d'Orientations budgétaires 2024 ;
- Vu le projet de budget « ZAC des Ovis » pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation du conseil municipal et le rapport de présentation annexé ;
- Considérant que les budgets ont fait l'objet d'une présentation en commission des finances en date du 31/01/2024 ;

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la ZAC des Ovis pour 2024 :

Budget ZAC des Ovis	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	2 256 308,72	2 256 308,72
Section d'investissement	2 575 764,33	2 575 764,33
TOTAL	4 832 073,05	4 832 073,05

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 21
	Contre : 0
	Abstention : 3

- D'approuver au niveau du chapitre en section de fonctionnement le budget primitif 2024, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus ;
- D'approuver au niveau des opérations pour la section d'investissement le budget primitif 2024, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre